



Rue de Savoie 1- CP 112
1530 Payerne

Contrôle des habitants et
bureau des étrangers
Tél. 026 662 65 57
spop@payerne.ch

Attestation du logeur (titulaire du bail à loyer ou propriétaire)
Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif.

En vertu de l'article 24 de la Loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983 (LCH), celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur :

Madame Monsieur

Prénoms et Nom :

Domicile du logeur (rue et N°) :

NPA et localité :

N° téléphone : E-mail :

**Le (les) soussigné(s) atteste(nt) que la ou les personnes mentionnée(s) ci-après réside(nt)
de manière effective dans le logement ci-dessous :**

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° :

NPA et localité : Etage :

Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

L'hébergement est-il : **gratuit** ou, au contraire, **payant** ?

Personne(s) hébergée(s) :

Nom et Prénom	Né(e) le	A emménagé le	N° de téléphone

Date :

Signature du logeur : *Signature autre logeur :

* Si plusieurs noms figurent sur le bail à loyer ou l'acte de propriété (conjoint, garant, etc...), la signature de toutes les personnes mentionnées est requise.

Copie du bail à loyer complet ou acte de propriété obligatoire

Pièce(s) d'identité du(des) logeur(s) obligatoire(s)